

# Prix arturbain.fr 2007

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SEDAF - 330, avenue de Brigode 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 03 20 19 02 02 - fax : 03 20 91 92 93 - www.sedaf.fr - sedaf@sedaf.fr	
<b>Responsables :</b>	François Dutilleul, Directeur Général	
<b>Présentateur :</b>	François Dutilleul, Directeur Général	
<b>Organismes décisionnaires et financeurs :</b>	Collectivités locales : Communauté Urbaine de LILLE, Mairie de MOUVAUX Aménageur : SARL Gérard MASUREL Maîtres d'ouvrage : SEDAF, STOK France, COGEDIM Nord, particuliers	
<b>Propriétaire du site :</b>	SARL Gérard MASUREL	
<b>Description de l'opération :</b>	Cette ZAC, créée par un arrêté préfectoral du 8 août 1975, s'étend sur 45 ha, en partie sur l'ancien parc du château Masurel, entre le centre-ville de Mouvaux à l'est et une vaste plaine agricole à l'ouest. Le programme prévoit une SHON maximum de 48 000 m <sup>2</sup> répartie en trois secteurs d'habitation : immeubles collectifs (130 appartements sur 15 000 m <sup>2</sup> ), maisons groupées en hameaux (80 maisons sur 14 000 m <sup>2</sup> ), lots libres de constructeurs (90 maisons sur 19 000 m <sup>2</sup> ). Il prévoit en outre des équipements : club de loisirs, locaux sportifs, école maternelle, résidence pour personnes âgées, parc public de 5ha remis gratuitement à la Ville.	
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	Urbaniste : Gérard DELDIQUE Coloriste conseil : Atelier CLERC Notaire : Jean-Gabriel TAMBOISE Architectes : Gérard DELDIQUE, Jean-Pierre WATEL, Maurice SALEMBIER, Ludwig PERETZ, Patrice CAU, ..	Paysagiste : Patrick VAN HOWEL Géomètres : Jean MISSON, Francis MOREL BET VRD : Jean MISSON, Francis MOREL

## LE PARC DU HAUMONT, Mouvaux (59)



### Qualité architecturale :

- L'opération s'insère dans un parc arboré existant, descendant en pente douce depuis le centre-ville jusqu'aux champs.
- Une large part a été réservée à l'espace central : un **grand parc public** aux arbres centenaires, parsemé de clairières, de pièces d'eau, en perméabilité avec les espaces privés. La disposition des masses végétales plantées en complément évite la perception des limites parcellaires et assure la **continuité du paysage**.
- Les maisons aux formes diverses et contemporaines (toitures terrasses, baies vitrées...) utilisent des **matériaux régionaux et pérennes** : brique rouge, bois, tuiles en terre cuite.
- Les constructions sur les lots libres ont été conçues par différents architectes.
- La densité des hameaux contraste avec la perception des grands espaces naturels qui sont ainsi préservés.

### Qualité de vie sociale :

- L'aménageur a alloué gratuitement à la Ville 5ha de parc et 2ha pour l'édification d'une **résidence pour personnes âgées** et d'une **école maternelle**, la création de plans d'eau, de **courts de tennis**, l'aménagement d'une ferme en **club de loisirs** (5).
- Les déplacements sont organisés à partir d'un axe majeur qui dessert l'opération en suivant les contours du parc et qui est **relié au reste de la ville** en quatre points d'accès. Plusieurs impasses desservent les hameaux, toujours prolongées par des cheminements piétons.
- Les **déplacements à pied sont facilités** par la grande perméabilité des espaces. Les cheminements ne suivent pas systématiquement le tracé des voies automobiles.
- Le site est desservi en ses bordures nord et est par les **transports en commun**, et bénéficie de la proximité d'un large éventail de **commerces**.
- Le parc, ouvert au public, permet une **mixité d'usages**, **promenades** familiales, jeux, marche, promenade du chien...
- Les **immeubles collectifs** et la **résidence pour personnes âgées** sont groupés au sommet du parc, à proximité du centre-ville.

### Respect de l'environnement :

- La **végétation préexistante a été préservée** au maximum. Les nouvelles plantations ont été choisies avec soin, plantes caduques, persistantes, arbustes à fleurs, avec un souci de variété des essences, et sans surcharges pour éviter l'altération des perspectives et des transparences.
- L'imperméabilisation des surfaces de desserte a été réduite au strict minimum : pas de trottoirs en enrobés, mais plutôt des cheminements en pavés ou dalles non jointives, pas de grandes places, des voies de circulation étroites.
- Le **talweg**, situé dans l'axe de l'espace central, et les pièces d'eau, permettent la **régulation du rejet des eaux pluviales**.